

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2016
SUITE AU REPORT DU COMITE DU 22 MARS
2016 POUR QUORUM NON ATTEINT

La séance est ouverte à 18H30 par M. Christophe BORG, président.

Les convocations ont été envoyées le 23 mars 2016.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs APPRATTI, BAHUREL, BERGER, BERTHET, BORG, BURDET, CADOUX Jean-Claude, CAILLET, CERIA, CHAITEMPS, COHARD Roger, CROUTEIX, GRANIER, GUILLUY, MOLLARD, PAGET, PEILLEX, RAVIER, ROSSI, ROSSIGNOL, ROYBON, SAEZ, SCHWARTZMANN, VENTURINI-COCHET.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs BELLIN-CROYAT (pouvoir à M. BORG), COMTE, GUILLAUD, MAITRE, MILLET (pouvoir à M. ROSSIGNOL), RAFFIN, RAFFOUX, SIBUE, STEFANI.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BAUDAIN, BOUCHET BERT PEILLARD, CADOUX Marie-Madeleine, CARAGUEL, COHARD Gérard, DELAPIERRE, ENGRAND , EXERTIER, GRANGEAT, HALLOSSERIE, HUYGHE, JACQUEMENT, JOLY, KOHLY, LAMBERT, MANDRAY, MARET, MENEGHIN, MONNET, PELLET, PORTSCH, SANTAIS, SANZONE, SEAUVY, TESSANNE, VAUSSENAT, VIRET.

Membres : 60

Quorum : 31

Présents : 24

Votants : 26

Assistent également : un agent du SIBRECSA, Mme SIBUET pour la Sté SIBUET, M. GRUET pour la Sté Idex Environnement.

M. Bernard ROSSIGNOL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du comité du 8 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

SOMMAIRE

- 1- Compte de gestion 2015
 - 2- Compte administratif 2015
 - 3- Affectation des résultats
 - 4- Décision modificative n°1
 - 5- Expérimentation sur la collecte des papiers de bureau
 - 6- Marché de fourniture et livraison de conteneurs de collecte sélective
 - 7- Compte rendu des délégations du Président
 - 8- Convention de prestations de services entre adhérents de la charte CSA3D : Le Grésivaudan / SIBRECSA
- Informations et questions diverses

- 1- Compte de gestion 2015

2016 - 001 (7.1)

Le compte de gestion est conforme au compte administratif 2015. Le président soumet au vote le compte de gestion qui est approuvé à l'unanimité par le comité.

- 2- Compte Administratif 2015

2016-002 (7.1)

Sous la présidence de M. ROSSIGNOL, et en l'absence du président, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

- **3- Affectation des résultats**

2016-003 (7.1)

Considérant la reprise anticipée du résultat, et conformément au tableau récapitulatif ci-après, le président propose d'affecter la somme de -265.54 € € au compte 1068 de la section d'investissement. Cette somme correspond à la totalité du résultat de fonctionnement cumulé et tient compte du résultat anticipé sur le budget primitif 2016.

| | Reprise anticipée | Résultat définitif | écart |
|--------------------------------|-------------------|--------------------|------------|
| Résultat fonctionnement cumulé | 349 025,19 | 348 759,65 | -265,54 |
| Résultat d'investissement | 3 194 828,44 | 3 348 876,23 | 154 047,79 |
| Affectation en réserves | 349 000,00 | 348 759,65 | -240,35 |

Le comité syndical valide cette proposition à l'unanimité.

- **4- Décision modificative n°1**

2016-004 (7.1)

Des écritures comptables sont nécessaires pour régulariser le résultat de l'année 2015 sur le budget primitif 2016.

| Désignation | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| 1641 - remboursements d'emprunts | | 153835,88 | | |
| 1068- réserves | | | 240,35 | |
| OO1 - excédent d'investissement reporté | | | | 154 076,23 |
| TOTAL | | 153835,88 | 240,35 | 154 076,23 |

Le comité syndical valide la décision modificative du budget primitif 2016 à l'unanimité.

- **5- Expérimentation sur la collecte des papiers de bureau**

2016-005 (9.4)

Tri Vallées a réalisé une étude gratuite sur le potentiel de récupération des papiers de bureau sur ALPESPACE (Francin) pour le compte du SIBRECSA. Le gisement des papiers de bureau est estimé à 65 tonnes/an.

Dans ce contexte, une expérimentation pratique d'une durée de 6 mois est proposée sur ce secteur. Le but est d'assoir les enseignements de l'étude et de poser les bases techniques et financières pour étendre le service à d'autres zones encore à déterminer (zones artisanales, commerciales et industrielles, mairies les plus importantes, lycées, collèges...).